

Les Abymes, le 06 mars 2009



Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétaire Général

Réf. : SG/FP-M/DT/08-09-141

Dossier suivi par :
M. Firmin PIERRE-MARIE

Téléphone :
0590 21 38 53

Fax :
0590 21 38 65

Courriel :
sg@ac-guadeloupe.fr

Localisation :
Site de Grand-Camp

Adresse postale :
B.P. 480
97183 Les Abymes
cedex

Objet : Absence de service fait

Comme pour chaque préavis de grève, je vous ai demandé d'effectuer le pointage des personnels et de transmettre à mes services la liste nominative des personnels grévistes (DPES, DPEATOSS...). Compte tenu de l'inaccessibilité du Rectorat pendant la longue période qu'à duré le conflit social, le suivi de ce dossier n'a pu être organisé.

Aussi, afin de pouvoir procéder aux retenues réglementaires pour fait de grève, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir la liste des personnels absents chaque jour où vous avez pu accéder à votre établissement, **ceci du 20 janvier au 03 mars 2009.**

Il m'appartiendra de fixer, compte tenu du contexte particulier de cette grève, les jours qui devront faire l'objet d'une retenue sur traitement.

Je compte sur votre collaboration et sur votre diligence pour me transmettre ces listes dans les meilleurs délais.

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION
Le Secrétaire Général

Firmin PIERRE-MARIE



N.B. : Le nombre de jours prélevés sera communiqué **après** la période de rattrapage